



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Bü-131 Jungmann A-57

survenu le 21 juillet 1965

à l'aérodrome d'Yverdon NE

Décision prise par voie de circulation

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire

accident de l'avion Bü-131 Jungmann A-57

survenu le 21 juillet 1965

à l'aérodrome d'Yverdon NE

après avoir pris acte des résultats de la procédure
intermédiaire selon l'art.19.2,

et, d'entente avec le Bureau d'enquête, en application de la
procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur
les enquête en cas d'accidents d'aéronefs du 1^{er} avril 1960,

d é c i d e :

Le rapport d'enquête du 23 août, transmis à la Commission le 3
septembre 1965, est approuvé.

Il en ressort que le pilote dut poser son avion dans un champ
parce qu'il avait fermé le robinet d'essence en vol au lieu de
le mettre sur la position "vol de croisière". Le pilote sortit
indemne, l'avion fut gravement endommagé (75 p.c.).

Circulation 21 septembre/2 octobre 1965.